MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2

Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	MASINI Claude	Licence :	016805
Président du Jury ou Arbitre*	L/EDUCIO C		023830
Membre du Jury			
Membre du Jury			003006
Commissaire technique responsable	BAARSTINI I AM I I		016659
Responsable du chronométrage			031687

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
85cc	11 ans	16 ans	85cc	Engagement 400€/N53-N53C-NCO-LUE
125cc	13 ans	99 ans	125cc	Engagement 400€/N53C-NCO-LUE
OPEN	13 ans	99 ans	125 et +	Engagement 400€/N53C-NCO-LUE
		C+1+1+1 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11		-
		3**************	***************************************	

Engage	ement
--------	-------

Site Internet --- FFM

Contact ---- Nathalie GIROU

Téléphone ---- 01 49 23 77 06 E-mail--- ngirou@ffmoto.com

Chronométrage:

Location de transpondeur : ☐ oui ☐ non

Tarif:

Caution:

Patricipal Nouvelle Paguita

EPREUVE FFM N°



REGLEMENT PARTICULIER 2018

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

Contrôles Administratifs et Techniques

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation:

□ OUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... A. LESAGE

Nombre de secouristes32

Hôpital le plus proche ST JEAN D'ANGELY

Nombre d'ambulance(s) 2 Temps de trajet (en min) 10mn

Article 7 Le site de pratique

Accès:

Nom du site PUY DE POURSAY

Capacité Moto:

48 Pendant les essais :

40 En manche:

Capacité Quad/Side-car:

Pendant les essais :

En manche:

Caractéristiques :

Largeur minimum de la piste 6m

Largeur de la grille

Longueur de la ligne droite de départ 85m

Nombre d'OCP*

*Officiels Commissaires de Piste



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

17416 SAINT JEAN-D'ANGELY

Visa de la Lique

Date: 5 juillet 2018



mérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX E-mail: ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr

Le 05/07/2018 10:50

Visa de la FFM

Date: 10/07/2018 Numéro: 18/0723



Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation

74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

EGER de la MARTINIERE S/e3

PREUVE FFM N°.



N° d'épreuve FFM	298
Moto-Club ———	Moto Club Angerien
N° d'affiliation———	0036
Date ———	18/19 Août 2018
Lieu	17400 Mazeray
Organisateur technique -	JM BOISSONNOT
E-mail —	mca 17416@gmail.com
Téléphone ———	06 73 39 75 58

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ----- Samedi 18 Août

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
9h30	13h00	Contrôles administratifs	Toutes	4h00
9h30	13h00	Contrôles techniques	Toutes	4h00
10h00		Réunion du Jury		
4h00	14h20	Essais Libres	85cc	20mn
4h30	14h50	Essais Libres	125cc	20mn
5h00	15h20	Essais Libres	OPEN	20mn
5h45	16h05	Essais Qualificatifs	85cc	20mn
6h15	16h35	Essais Qualificatifs	125cc	20mn
6h45	17h05	Essais Qualificatifs	OPEN	20mn
		EPREUVE FFM N° 29	8	ocycliste Nouve
		VISA LMPC N° 33 IS	\$	NE A
		ST-LEGER de la MARTINIERE	5/07/18	Danner Commerce
		*		* 35



N° d'épreuve FFM	298
Moto-Club —	Moto Club Angerien
N° d'affiliation———	0036
Date —	18/19 Août 2018
Lieu —	. 17400 Mazeray
Organisateur technique -	JM BOISSONNOT
E-mail ———	mca17416@gmail.com
Téléphone ————	06 73 39 75 58

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

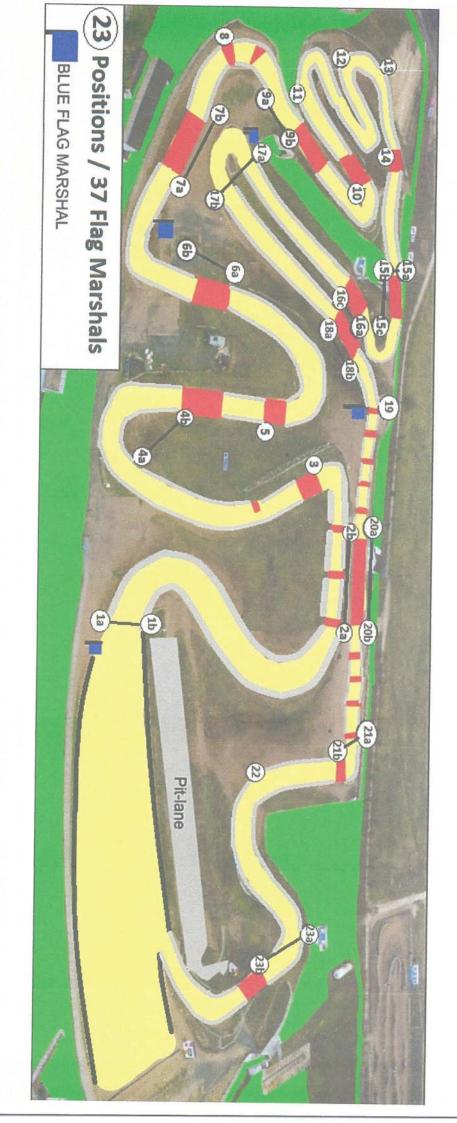
Date	Dimanche 19 Août
------	------------------

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
9h00	9h05	Test de départs	85cc	5mn
9h05	9h20	Essais Libres	85cc	15mn
9h30	9h35	Test de départs	125cc	5mn
9h35	9h50	Essais Libres	125cc	15mn
10h00	10h05	Test de départs	OPEN	5mn
10h05	10h20	Essais Libres	OPEN	15mn
10h45		Tour de reconnaissance	85cc	25.5.6566
10h55		Manche I	85cc	15mn+1T
11h20		Tour de reconnaissance	125cc	
11h30		Manche I	125cc	20mn+1T
		Repas		
13h30		Présentation des équipes	TOUTES	
14h00		Tour de reconnaissance	OPEN	
14h10		Manche I	OPEN	20mn+1T
14h40		Tour de reconnaissance	85cc	
14h50		Manche 2	85cc	15mn+1T
15h15		Tour de reconnaissance	125cc	\$1000000000000000000000000000000000000
15h25		Manche 2	125cc	20mn+1T
15h55		Tour de reconnaissance	OPEN	A1000000000000000000000000000000000000
16h05		Manche 2	OPEN	20mn+1T
17h00		Réunion du Jury		
17h30		Remise des Prix		
		ON PRODUCTION OF THE PROPERTY	EPREUVE FFM N° VISA LMPC N°S: ST-LEGER de la MART	29.8 3-18 INIERE 51.07/18



VISA LMPC Nº 33-18 EPREUVE FFM N° 29.8

ST-LEGER de la MARTINIERE S/07/1/8





 N° d'épreuve FFM
 298

 Moto-Club
 Moto Club Angerien

 N° d'affiliation
 0036

 Date
 18/19 Août 2018

 Lieu
 17400 Mazeray

 Organisateur technique - Femail
 JM BOISSONNOT

 E-mail
 mca 17416@gmail.com

 Téléphone
 06 73 39 75 58

ANNEXE Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	MASINI Claude	016805
Président du Jury	VERNOIS Serge	023830
Commissaire technique responsable	MARTIN Jean-Michel	016659
Responsable du chronométrage	DEFEZ Didier	031687
Commissaire de piste	CHAMBAUD Guy	006239
Commissaire de piste	GUILMINEAU Jacky	338411
Commissaire de piste	DRAPEAU Bruno	232119
Commissaire de piste	MALICHIER Jean-Pierre	337644
Commissaire de piste	FRADET Richard	065119
Commissaire de piste	BOUCHET Jacques	117954
Commissaire de piste	SAVARIT Jean-Claude	181432

VISA LMPC N° 33.18 ST-LEGER de la MARTINIERE 5 107118







ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR

N° D'ADHÉSION: 794204 / 218.332

ASSURE: MOTO CLUB ANGERIEN

COMPÉTITION: CHPT de France MOTOCROSS des Régions

CATEGORIE: NATIONALE

LIEU :BP 85 - 17416 ST JEAN D'ANGELY Cedex

N° D'AGRÉMENT: 298

DURÉE: 2 JOURS

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 18/08/2018 JUSQU'AU : 19/08/2018

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre:

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

* Police souscrite par la FFM au nom de qui lui est affiliée.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited,

Preneur d'assurance

MOTO-CLUB ANGÉRIEN

B.P. 85

17416 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY CEDEX N° SIRET 353 652 720 00015

[signature]

Date 28/06/2018

GRAS SAVOYE une société Willis Towers Watson, Société de courtage d'assurance et de réassurance Pôle Sports Mécaniques - 26 Rue E. Decorps CS 70120 F-69628 Villeurbanne cedex Tél +33 4 72 34 90 20 - Télécopie +33 4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33. 33/34 Quai de Dion Bouton. CS 70001. 92 814 Puteaux Cedex.

Tél. 01 41 43 50 00. Télécopie 01 41 43 55 55. http://www.grassavoye.com. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros.

311 248 637 R.C.S. Nanterre N° FR 61 311 248 637. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707. (http://www.orias.fr). Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel & de Résolution) 61 rue Taitbout F-75436 Paris Cedex 9